

Montpellier, Vendredi 1^{er} juin 2018

ENVIRONNEMENT

Préservation des terres agricoles et naturelles et politiques d'aménagement durable - Point d'étape avec les élus -

Le 6 janvier 2017, le préfet de l'Hérault, a attiré l'attention de l'ensemble des élus sur **l'importance de la préservation du foncier agricole et naturel pour les générations futures et les principes d'une urbanisation maîtrisée**. L'État a également, à cette occasion, porté à la connaissance du public les données de consommation d'espace sur chaque commune et chaque territoire.

A la suite de cette réunion, l'État a demandé un engagement fort aux acteurs du foncier et aux porteurs de schémas de cohérence territoriale (SCoTs) : se fixer pour objectif de **diminuer par deux le rythme d'artificialisation des terres agricoles et naturelles**.

Sur la décennie écoulée (2003-2013), 4 160 hectares de terres agricoles et naturelles ont été consommées dans l'Hérault pour l'accueil de nouveaux logements, soit 300m² par nouvel habitant. A ces espaces résidentiels s'ajoutent de nombreuses zones d'activités, économiques ou commerciales, très consommatrices d'espace tandis que les zones existantes restent vieillissantes et peu qualitatives.

Plus d'un an après, le préfet de l'Hérault a souhaité dresser le **bilan des intentions d'aménagement pour les décennies à venir** et a réuni le 1^{er} juin 2018 l'ensemble des porteurs de SCoT en cours d'élaboration ou de révision dans le département.

Il a ainsi pu être constaté que la **démarche a été fortement engagée dans certains territoires**, pour les plus aboutis confirmant leur intention de réduire de 50 % leur rythme d'artificialisation et d'envisager 60 % des projets de développement dans le tissu urbain existant.

Pour ceux qui ne se sont pas encore inscrits dans ces objectifs, ils ont été invités à **poursuivre leurs efforts et à mobiliser tous les leviers en faveur d'une gestion économe de l'espace**. Les échanges se poursuivront jusqu'à l'aboutissement des procédures (2018 à 2020).

Le gouvernement investit prioritairement dans les **politiques de renouvellement urbain, de requalification et de redynamisation des cœurs de ville**. Pour mieux préserver les terres naturelles et agricoles, il s'engage également dans un plan biodiversité pour une gestion durable des sols et de l'espace dans un objectif de sobriété des politiques d'aménagement et d'urbanisme. Enfin, une loi sur le foncier agricole est envisagée pour 2019.

.../...

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



Pour mémoire :

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation ; Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences (article L101-1 du Code de l'urbanisme).

Depuis 1967, la tâche urbaine a triplé alors que dans le même temps la population n'a fait que doubler. Cette artificialisation des terres s'est accélérée sur les trente dernières années : en une génération, 17 000 hectares ont été consommés, soit autant que les 33 générations précédentes, à un rythme largement supérieur à la croissance démographique.

Toutes ces données et les stratégies de chaque territoire sont consultables sous le lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Documentation/Agriculture-Foret-Alimentation/Evolution-de-la-consommation-de-l-espace-dans-l-Herault>

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

